



POLITIQUE ET PROCÉDURES DE LA PSEC

SÉLECTION DES ŒUVRES PRÉSENTÉES

EXPOSITION SÉLECTIONNÉE PAR JURY « LES PASTELLISTES »

POLITIQUE

À l'automne, la PSEC organise une exposition sélectionnée par jury « Les Pastellistes » qui alterne à chaque année entre une **édition nationale** et une **édition internationale**. La procédure à suivre pour la sélection des œuvres présentées varie selon l'édition.

Note : Lors de ces expositions, des espaces sont réservés dans la galerie pour la participation de nos Maîtres ou invités d'honneur et/ou artistes invités à l'événement. Ces œuvres ne sont pas soumises à la sélection par le jury.

PROCÉDURES

Édition de la biennale nationale de l'exposition « Les Pastellistes » :

Le jury de l'édition de la **biennale nationale « Les Pastellistes »** a pour but de faire la sélection des œuvres qui seront présentées lors de cette exposition. Ce jury est composé des membres signataires¹ et des Maîtres pastellistes de la PSEC².

Étant donné que le vote est facultatif et que la participation de nos Maîtres rehausse la qualité du processus de sélection, la PSEC confirme à l'avance l'intention de vote d'un minimum de la moitié de ses Maîtres. De plus, le vote d'un Maître a un plus grand poids. Il compte pour le double du pointage d'un membre signataire.

Édition de la biennale internationale de l'exposition « Les Pastellistes »

Le jury³ de l'édition de la **biennale internationale « Les Pastellistes »** a pour but de faire la sélection des œuvres qui seront présentées. Il est constitué de 3 (trois) Maîtres, 2 (deux) Maîtres d'une Société de pastel autre que la PSEC et 1 (un) Maître pastellistes de la PSEC.

¹ Voir : *Politique et Procédures : Membres réguliers et membres signataires de la PSEC*

² Voir : *Politique et procédures : Statut de Maître pastelliste de la PSEC*

³ Notez qu'il ne faut pas confondre le jury pour faire la sélection des œuvres de l'exposition « Les Pastellistes » avec celui composé de juges de prix. Ce dernier est formé en vue de sélectionner les prix qui seront remis lors des expositions (voir : *Politique et Procédures : Nomination des juges de prix*)

Pour les deux éditions, nationale et internationale, le vote se déroule de la manière suivante :

- La PSEC informe les membres du jury de la date du vote et de la procédure à suivre ;
- Le jury est d'emblée informé de son devoir de demeurer objectif tout au long du processus de sélection des œuvres et de préserver le caractère confidentiel du vote ;
- La PSEC demande aux membres du jury de lire la politique « Base d'analyse pour la sélection par jury des œuvres d'une exposition et pour l'attribution des prix » ;
- La sélection des œuvres se fait de façon anonyme à partir d'un lien internet ;
- Ce lien n'est accessible qu'aux membres du jury et que pour une durée déterminée ;
- Le lien affiche toutes les images des œuvres soumises à la PSEC ;
- Les signatures des artistes sur les photos soumises sont préalablement masquées ;
- Les membres du jury passent en revue chacune des œuvres ;
- Chaque membre du jury attribue à chacune des œuvres une note de 1 (un) à 5 (cinq), 5 (cinq) étant la note la plus élevée;
- Les notes sont compilées automatiquement par ordinateur de façon anonyme ;
- La PSEC retient les œuvres ayant obtenu le pointage le plus élevé, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles à l'exposition.